

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2024-405 CONCERNANT LA
PRÉVENTION DES INCENDIES
RÈGLEMENT 2024-406 RELATIF AUX NUISANCES
RÈGLEMENT 2024-407 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT 2018-334 CONCERNANT LA
CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LE
TRANSPORT LOURD

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière adjointe de la municipalité de Saint-Dominique, que lors de la séance ordinaire tenue le 2 avril 2024, le conseil municipal a adopté les règlements mentionnés en rubrique.

Toute personne intéressée à prendre connaissance dudit règlement peut en prendre connaissance sur le site internet de la municipalité.

Donné à Saint-Dominique, ce 3 avril 2024.

La greffière adjointe,



Jolyane Lamarche